

## **VI<sup>e</sup> Conférence Internationale Annuelle de l'Association Internationale des Commissaires Linguistiques**

**Paul Dubé  
Ombudsman de l'Ontario**

Toronto, Ontario  
le 26 juin 2019

Bonjour à toutes et à tous.

Nous tenons à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire de la Nation Mississauga des Anishinabés, de la Confédération des Haudenosaunees et des Wendats. Nous reconnaissons aussi la présence durable de tous les peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

C'est un honneur pour moi de souhaiter la bienvenue à l'ensemble d'entre vous ici à Toronto – la capitale de l'Ontario, la province la plus peuplée du Canada, et le domicile des champions de l'NBA, les Raptors.

C'est un plaisir de vous voir ici aujourd'hui. Vous le savez, depuis le début de ma carrière, aussi bien dans l'exercice du droit qu'en tant qu'Ombudsman, je suis toujours reconnaissant de pouvoir assister à des conférences comme celle-ci, et j'en ai toujours tiré un immense bénéfice.

En plus d'apprendre lors des séances plénières ou des ateliers très informatifs, j'ai toujours trouvé rassurant de rencontrer des collègues d'autres administrations, qui ont des passions et des objectifs semblables, et de constater que les défis auxquels je me trouve confronté touchent aussi d'autres personnes.

Je suis toujours reparti de ces conférences non seulement avec un regain de vigueur et d'énergie résultant de l'interaction avec d'autres professionnels qui partagent ma passion, mais aussi armé de stratégies et d'idées pour optimiser mon rendement et celui de mon organisation.

En partageant des pratiques exemplaires, nous apprenons notamment des stratégies efficaces pour améliorer la gouvernance en favorisant la transparence, la responsabilisation, l'équité et le respect des droits des citoyens.

Je suis convaincu que cette conférence sera tout aussi enrichissante et que nous en retirerons toutes et tous une perspective plus large des enjeux que nous avons à relever en matière de protection des minorités linguistiques, ainsi que des idées qui nous permettront de contribuer à l'édification de sociétés plus

fortes en promouvant l'équité, la tolérance et le respect dans nos diverses juridictions.

Alors, profitez de l'occasion pour faire du réseautage, consolider des relations existantes et nouer de nouvelles relations productives, par tous les moyens, pour optimiser vos pouvoirs en tant qu'agent de changement positif.

Je compte beaucoup apprendre auprès de nos conférenciers et de nos orateurs de talent, qui seront pour moi des collègues, je l'espère, d'ici la fin de la conférence.

C'est un immense privilège pour moi d'être l'hôte de cette conférence particulière, à ce moment précis au Canada et en Ontario. C'est une chose que ni moi, ni personne d'autre dans cette salle, n'aurions pu prévoir il y a huit mois. Mais rien ne pourrait être plus approprié.

À titre du plus nouveau membre de l'AICL, je fais officiellement partie du monde des commissaires linguistiques depuis un peu plus de sept semaines. Mais je suis Ombudsman depuis bien des années. Et je crois fermement au pouvoir qu'a notre travail d'apporter des changements constructifs aux institutions publiques, de défendre les intérêts des citoyens, pour qu'ils soient servis de façon juste et équitable.

Le fait de voir réunis ici, dans ma province, certains des plus éminents commissaires linguistiques et ombudsmen pour partager des stratégies et des pratiques exemplaires est, pour moi, le meilleur des mondes possibles.

En novembre, nous avons appris que les responsabilités du Commissaire aux services en français et la fonction d'enquête de l'Intervenant en faveur des enfants seraient transférées à notre Bureau à compter du 1<sup>er</sup> mai.

C'est bien connu : cette nouvelle a été une surprise aussi grande pour nous que pour les collectivités desservies par ces officiers. Une fois le projet de loi adopté en décembre, nous avons dû veiller - en tant que fonctionnaires - à ce que les services au public continuent d'être assurés.

Notre priorité a été de veiller à ce que les services aux Ontariens continuent sans interruption, que les appels obtiennent des réponses, que les plaintes soient entendues et que les enquêtes se poursuivent avec le même niveau de compétence, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai et par la suite.

Cette transition initiale est maintenant terminée et nos nouvelles unités des Services en français et des Services à l'enfance et à la jeunesse sont opérationnelles. Nous visons maintenant à tirer parti des forces et des possibilités nouvelles qui découlent de l'alliance de nos compétences, de nos mandats et de nos ressources.

Les personnes qui cherchent à obtenir l'aide du Commissaire aux services en français, par exemple, ont maintenant accès aux ressources de tout le bureau de l'Ombudsman – et son influence. Il se peut qu'il y ait des cas linguistiques que le Commissaire ne pouvait pas régler, et qui peuvent maintenant être examinés dans le cadre du vaste mandat de l'Ombudsman – qui inclut les municipalités et les conseils scolaires. Et certaines questions bénéficieront évidemment d'être traitées avec le modèle de l'Ombudsman, qui a fait ses preuves dans la tenue d'enquêtes systémiques pour promouvoir des changements constructifs.

Notre prochaine priorité sera de recruter un Commissaire aux services en français à plein temps, qui travaillera au sein de notre Bureau pour mobiliser la communauté et régler les problèmes proactivement. Nous avons officiellement entamé le processus de recherche de candidats à l'échelle de tout le Canada cette semaine.

J'attends aussi avec impatience les discussions de cette conférence sur les divers rôles des commissaires linguistiques par rapport aux ombudsmen, et sur la façon dont ils font la promotion des droits des minorités. Dans mon plus récent rapport annuel, que j'ai rendu public hier, j'ai discuté des nombreux moyens employés par notre bureau pour travailler de manière proactive en faveur des droits des Ontariens, surtout pour les personnes vulnérables.

Par exemple :

Nous avons aidé des prisonniers placés dans des conditions de détention inhumaines.

Nous avons aidé des personnes handicapées et des sans-abri à obtenir une couverture d'assurance-santé.

Nous avons aidé des personnes ayant une déficience intellectuelle à trouver des placements quand il n'était pas possible de s'occuper d'elles à la maison.

Nous avons aidé des réfugiés à obtenir leurs permis de conduire alors que des agents des services frontaliers leur avaient retiré leurs pièces d'identité.

Et nous avons aidé des détenus autochtones qui n'avaient pas accès aux services culturels que la province avait promis de fournir.

Ces genres de résultats – conjugués à près de 45 ans d'expérience dans les recommandations d'amélioration du fonctionnement des services provinciaux – nous serviront de fondations pour relever le nouveau défi de la protection des droits linguistiques d'une minorité. Pour cela, nous bénéficierons des connaissances expertes du personnel des Services en français qui a été transféré à notre bureau, de par la loi, et qui constitue notre nouvelle unité.

C'est grâce à ces personnes que vous êtes tous ici aujourd'hui, et je tiens à souligner leur travail remarquable pour concrétiser cet événement, durant une année tumultueuse. Cette conférence témoigne de leur dévouement, de leur professionnalisme et de leur passion. C'est l'une des nombreuses raisons pour

lesquelles je suis honoré que mon bureau assume ce rôle, et c'est pourquoi je suis convaincu que nous pouvons le faire efficacement, tous ensemble.

Comme je leur ai dit, et comme je peux vous le dire aujourd'hui, même si aucun de nous ne s'attendait à ces événements, ils nous ont donné l'occasion d'aider plus de gens que jamais. En fin de compte, c'est pour cela que nous faisons ce que nous faisons.